

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES**

Séance du 6 mai 2016

L'An Deux Mil Seize, le 6 mai, à 20 h 30

Régulièrement convoqué, le conseil municipal de la commune de Druyes les Belles Fontaines s'est réuni sous la présidence de Jean-Michel Rigault, maire.

Les conseillers municipaux présents sont : Jean-Bernard Guibert, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, Pierre Canard, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, Daniel Patureau, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire, Jean-Jacques Nerdenne, Baptiste Gauthier et Michel Adam

Absente excusée : Danielle Gerville-Reache avec pouvoir à Jean-Jacques Nerdenne

Absente : Adeline Gauthier

Secrétaire de séance : Baptiste Gauthier

En ouverture de séance, le maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : demande de subvention conseil départemental « Villages de l'Yonne »

**I - Lecture du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2016** : avant l'acceptation par les conseillers municipaux, le maire fait part d'un courrier du gérant du GFA du Domaine du Boulay qui demande une modification du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2016. Le courrier est transcrit ci-dessous :

*« Monsieur le maire,*

*Je vous rappelle que le GFA du Domaine du Boulay n'a jamais eu de contact avec Société ADRENALINE ELASTIQUE et n'a donc pu l'autoriser à l'utilisation de parcelle cadastrée ST n° 19, ainsi que je vous l'avais indiqué lors de notre rendez-vous à la mairie le 23 mars 2016.*

*Le 1<sup>er</sup> Avril 2016 lors de la réunion du conseil municipal concernant ADRENALINE ELASTIQUE, vous avez fait état d'une « autorisation » du GFA.*

*Aux termes de mon intervention, en réponse, devant les membres du conseil municipal, j'ai rappelé notre précédent entretien et qu'il n'y a jamais eu aucune autorisation.*

*Or, dans le compte rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> Avril 2016 – paragraphe 10 – il est fait état que le GFA : « a décidé de ne plus autoriser son utilisation » (parcelle ZT 19) ce qui est en totale contradiction avec les faits et les écrits ci-dessus énoncés.*

*Pour faire suite à notre entretien de ce jour, 11 Avril 2016, vous avez reconnu l'erreur commise et vous vous êtes engagé lors du prochain conseil municipal, à faire voter une délibération rectificative laquelle sera portée au compte rendu des délibérations du conseil municipal afin de mettre un terme à cette confusion malencontreuse, et que la population du village soit informée de la réalité des faits.*

*Dans l'attente de cette rectification,*

*Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de mes sentiments distingués.*

*Pour le GFA du Domaine du Boulay*

*Le gérant,*

*Emmanuel GUEILHERS »*

Après lecture du courrier et prise en compte de la remarque les conseillers acceptent le compte-rendu et le signent.

**II – GUINGUETTE –**

Le maire rappelle aux conseillers qu'il est toujours dans l'attente de la subvention de la région Bourgogne-Franche-Comté, celle concernant les fonds européens ayant été refusée. Le maire informe le conseil qu'il engagera un recours directement auprès de la présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté, Marie-Guite Dufay.

Pour ne pas remettre en cause le projet et nous permettre de payer les entreprises, le maire propose de recourir à l'emprunt pour compléter des subventions déjà acquises (Etat + enveloppe parlementaire).

Trois banques ont été consultées : Caisse d'Epargne, Banque Populaire et Caisse des Dépôts et Consignation.

Seule la Caisse des Dépôts et Consignation propose des prêts à taux zéro remboursables sur 20 ans. Le dossier semble éligible et devrait être examiné en commission le 17 mai.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté charge le maire de déposer le dossier de demande de prêt pour un montant de 120 000 € à taux zéro auprès de la Caisse de Dépôts et Consignation et de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **III – S. D. E. Y. –**

#### a) Borne de recharge – convention financière

Le maire présente au conseil municipal la convention financière concernant les travaux et le fonctionnement d'une borne de recharge pour véhicules électriques avec le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne. La participation communale pour la fourniture et la pose de la borne s'élève à 2 082.60 € H.T., participation inférieure à ce qui avait été annoncé précédemment (2 400 € H.T.)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté accepte la convention financière et charge le maire de signer tous documents s'y rapportant.

#### b) Eclairage public bassin des sources

Le maire présente le projet de travaux et de fournitures d'éclairage public pour le bassin des sources. Le montant total de ces travaux s'élève à 15 565.53 € T.T.C. Après subvention, la part communale s'élève à 6 353,07 €. T.T.C.

Dans un souci de maîtrise des dépenses et de bonne gestion, le projet sera modifié mais il ne sera pas abandonné. Les anciennes bornes seront réutilisées pour faire en sorte que la part communale soit entre 1 500 € et 2 000 € T.T.C.

Le S. D. E. Y. se rendra sur place pour refaire un devis. Le dossier sera revu lors du prochain conseil.

### **IV – Etat financier**

Un état financier est présenté aux conseillers.

### **V – Petit Drogien**

Le maire a reçu une proposition tarifaire très intéressante pour l'édition du Petit Drogien de la part de l'entreprise EDERIS, éditeur à Cosne-Cours-Sur-Loire. L'économie réalisée serait d'environ 180 € par parution (soit pour l'année supérieure à 700 €), avec une qualité de travail encore meilleure. Cette proposition a été validée par la commission communication. Les conseillers acceptent à l'unanimité le choix de la commission.

### **VI – Demandes de subventions**

Le maire présente aux conseillers les demandes de subventions reçues en mairie. Après les avoir étudiées, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer :

- Association Lumières de Druyes	200 €
- Le Souvenir Français	200 €
- MFR de Toucy (1 élève concerné)	100 €
- CIFA 89 (2 élèves concernés)	200 €

Ces montants seront imputés au compte 6574.

### **VI – S. I. A. B. B.**

Jean-Bernard Guibert rend compte de la réunion du S. I. A. B. B.

Pour ce qui concerne Druyes, il a bien précisé que le faucardage devait avoir lieu avant fin juin. L'entreprise n'a pas encore été retenue. L'Agence de l'Eau subventionne à hauteur de 80 % et le reste est financé par le syndicat pour 2/3 et la commune le tiers restant.

### **VII – Manifestation publique**

L'inauguration de la Guinguette aura lieu le 11 juin. Le maire présente le déroulé de la manifestation.

Rassemblement sur le bassin des sources à 11 h – Discours et vin d'honneur – L'ensemble de la population est convié.

### **VIII – Village de l'Yonne**

Après contact avec le Conseil Départemental, il semblerait qu'il existe une possibilité d'obtenir des subventions dans le cadre de l'opération « Village de l'Yonne » et qui pourrait s'inscrire dans le cadre de l'aménagement d'un établissement communal qui reçoit du public.

Le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention sachant que le taux est de 30 % pour un montant maxi de travaux fixé à 30 000 € H.T.

### **IX – Affaires diverses**

#### a) Le maire fait part du point info du Pays de Guédelon.

- b) En raison de la cessation d'activité des Serres de la Fauvin, Monsieur Dominique Malhère a été sollicité pour l'achat des fleurs pour le fleurissement communal. Un devis sera transmis prochainement.
- c) Le maire fait un point concernant les initiatives individuelles de la population qui sont toujours les bienvenues mais qui devraient être validées en amont par la mairie, pour des raisons de responsabilité civile et pénale et de respect des lois et des règlements.
- d) Le maire présente aux conseillers plusieurs possibilités de tables et chaises pour l'aménagement de la salle de restauration de la guinguette, ainsi que le carrelage et le revêtement mural.
- e) Daniel Patureau et Jean-Bernard Guibert rendent compte de la réunion du Syndicat Intercommunal des Transports Funéraires. Les tarifs restent inchangés.
- f) Baptiste Gauthier rend compte de la réunion du SYVOSC. Les participations communales vont augmenter du fait de la baisse des dotations et des transports scolaires qui ne sont plus pris en charge par le conseil départemental mais par la région. La participation des communes passe donc de 1,30 € à 2,60 € par habitant.

#### **X - Personnel communal**

Le dossier d'une employée est étudié en raison de sa reprise suite à un arrêt maladie de longue durée. Elle sera reçue par le maire pour examiner ses futures conditions d'emploi, compte tenu des restrictions médicales.

Prochain conseil : le 3 juin à 20 h 30